



INSTANCE PERMANENTE POUR LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a le plaisir d'annoncer que **la première session de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine aura lieu du 5 au 8 décembre 2022 au Palais des Nations de l'Office des Nations Unies à Genève, Suisse.**

En août 2021, l'Assemblée générale a adopté la résolution [75/314](#), qui a opérationnalisé l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine en tant que « mécanisme de consultation pour les personnes d'ascendance africaine et les autres parties prenantes » et qui « œuvrera à l'amélioration de la sécurité, de la qualité de vie et des moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine ». L'Instance fonctionne en tant qu'organe consultatif auprès du Conseil des droits de l'homme, conformément au programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et en coordination avec les mécanismes existants des Nations Unies promouvant la lutte contre le racisme à l'égard des personnes d'ascendance africaine.

La session de cette année mettra l'accent sur les stratégies de lutte contre le racisme systémique, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Inscription pour participer au Forum

Toutes les parties prenantes qui défendent les droits des personnes d'ascendance africaine sont invitées à participer à la session de l'Instance permanente. En particulier, les États membres, les institutions et organes spécialisés des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité, les représentants de la société civile et les organisations de personnes d'ascendance africaine sont invités à participer et à contribuer aux débats.

Tous les individus doivent s'inscrire à l'avance pour participer.

Veuillez utiliser ce lien pour vous inscrire : <https://indico.un.org/event/1000570/>.

Demande d'aide financière

Le HCDH est en mesure de fournir une aide financière à un certain nombre de représentants de la société civile qui envisagent de participer à la première session de l'Instance permanente. Cette aide prendra la forme d'un billet d'avion aller-retour prépayé en classe économique et d'une indemnité journalière de subsistance afin de couvrir les frais de nourriture, d'hébergement et de transport à Genève. Les représentants de la société civile qui souhaitent postuler à cet aide financière sont priés d'envoyer les documents ci-dessous, en un seul e-mail, à pfpfad@un.org, avant **le 10 octobre 2022** à 23h59 CET.

- Formulaire de candidature [ci-joint] – rempli et signé
- Une copie du passeport
- Copie des coordonnées bancaires (veuillez indiquer si vous n'avez pas de compte bancaire)

Les candidats seront sélectionnés sur la base de leur travail comme représentant des personnes d'ascendance africaine ou défenseur des droits humains des personnes d'ascendance africaine. Le comité de sélection examinera le potentiel des candidats à contribuer spécifiquement aux thèmes qui seront abordés pendant la première session de l'Instance permanente. Il sera également dûment tenu compte de la diversité géographique et de genre.

Veillez noter que le HCDH ne sera en mesure de contacter que les candidats sélectionnés pour les informer du résultat. Les candidatures incomplètes et les candidatures reçues après la date limite ne seront pas traitées. En raison du nombre limité d'aides financières, les participants qui s'inscrivent à la session de l'Instance permanente sont encouragés à rechercher d'autres sources de financement en parallèle.